

Bilan Actif

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 13/06/23

Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	14 778 540	9 868 179	4 910 360	4 074 737
Fonds commercial	725 421		725 421	61 437
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	15 503 961	9 868 179	5 635 782	4 136 174
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	9 286 986		9 286 986	1 360 556
Constructions	38 506 471	23 180 912	15 325 559	7 072 240
Installations techniques, matériel et outillage industriel	41 336 022	38 897 339	2 438 683	2 848 002
Autres immobilisations corporelles	9 672 942	8 848 320	824 622	979 124
Immobilisations en cours	120 545		120 545	11 500
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	98 922 966	70 926 571	27 996 395	12 271 422
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	13 036 294	90 195	12 946 099	419 054
Créances rattachées à des participations	6 074 323		6 074 323	6 072 391
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	152 142		152 142	146 113
TOTAL immobilisations financières :	19 262 760	90 195	19 172 564	6 637 558
ACTIF IMMOBILISÉ	133 689 687	80 884 946	52 804 741	23 045 154
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 109 709		1 109 709	884 675
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	1 109 709		1 109 709	884 675
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	20 625		20 625	20 625
Créances clients et comptes rattachés	16 083 402	1 515 817	14 567 585	13 501 919
Autres créances	4 494 275		4 494 275	7 970 068
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	20 598 303	1 515 817	19 082 485	21 492 611
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	4 513		4 513	4 513
Disponibilités	716 351		716 351	628 964
Charges constatées d'avance	879 575		879 575	954 029
TOTAL disponibilités et divers :	1 600 439		1 600 439	1 587 507
ACTIF CIRCULANT	23 308 451	1 515 817	21 792 633	23 964 793
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL

156 998 137

82 400 763

74 597 374

47 009 947

Bilan Passif

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 13/06/23

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 268 400	268 400	268 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	29 470 438	
Réserve légale	26 840	26 840
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 407	1 407
Report à nouveau	(5 639 612)	(5 368 072)
Résultat de l'exercice	(2 348 519)	(271 541)
TOTAL situation nette :	21 778 954	(5 342 965)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	552 080	588 049
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	4 777 979	5 713 911
CAPITAUX PROPRES	27 109 013	958 995

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	257 160	353 586
AUTRES FONDS PROPRES	257 160	353 586

Provisions pour risques	984 215	1 495 114
Provisions pour charges	2 310 191	5 776 635
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 294 406	7 271 749

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	960 071	352 584
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	64 826	88 252
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	1 024 897	440 836
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		5 000
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 592 796	14 501 417
Dettes fiscales et sociales	14 787 834	16 241 215
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 346 990	443 000
Autres dettes	7 137 388	1 526 274
TOTAL dettes diverses :	37 865 008	32 711 905
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	5 046 891	5 267 875
DETTES	43 936 795	38 425 617

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	74 597 374	47 009 947
----------------------	-------------------	-------------------

Compte de Résultat (Première Partie)

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 13/06/23
Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises	120 509		120 509	57 450
Production vendue de biens	81 769 188	4 216	81 773 404	84 130 429
Production vendue de services	49 437 244	2 689 480	52 126 724	48 657 451
Chiffres d'affaires nets	131 326 941	2 693 696	134 020 637	132 845 330
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			749 725	522 714
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 243 947	1 200 071
Autres produits			2 619 788	174 690
PRODUITS D'EXPLOITATION			138 634 097	134 742 804
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			9 393	21 205
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			10 272 259	5 469 542
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(225 034)	(35 686)
Autres achats et charges externes			69 543 258	67 406 260
TOTAL charges externes :			79 599 876	72 861 320
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			2 308 368	2 509 351
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			38 270 740	37 858 405
Charges sociales			16 976 990	16 748 739
TOTAL charges de personnel :			55 247 730	54 607 144
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 768 584	2 571 233
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			329 350	89 398
Dotations aux provisions pour risques et charges			294 215	463 976
TOTAL dotations d'exploitation :			3 392 148	3 124 607
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			984 254	821 479
CHARGES D'EXPLOITATION			141 532 375	133 923 902
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(2 898 279)	818 903

Compte de Résultat (Seconde Partie)

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 13/06/23
Devise d'édition €

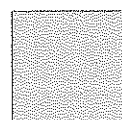
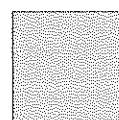
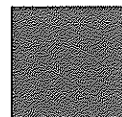
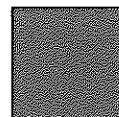
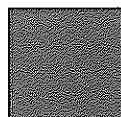
RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(2 898 279)	818 903
Bénéfice attribué ou perte transférée	2 833	6 219
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	504 901	697
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	152	48
Autres intérêts et produits assimilés	59 562	25 536
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	3 459	747
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	568 075	27 028
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	51 632	32 517
Différences négatives de change	10 325	416
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	61 957	32 933
RÉSULTAT FINANCIER	506 118	(5 904)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(2 389 328)	819 217
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 120
Produits exceptionnels sur opérations en capital	215 342	148 405
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 720 861	6 619 771
	4 936 203	6 773 296
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 507 305	5 426 913
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	38 633	25 663
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	356 957	2 417 356
	4 902 895	7 869 932
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	33 308	(1 096 636)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(7 500)	(5 878)
TOTAL DES PRODUITS	144 141 208	141 549 348
TOTAL DES CHARGES	146 489 727	141 820 888
BÉNÉFICE OU PERTE	(2 348 519)	(271 541)

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Comptes approuvés par l'AGO le 30.06.2023



Annexe Comptable



Faits Caractéristiques

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 13/06/23

En termes d'activité, la diffusion enregistre une baisse maîtrisée de 3,9% vs 2021 sur l'année, tandis que les revenus publicitaires se sont stabilisés après le rebond enregistré en 2021

Au mois de juin 2022, à la suite du départ à la retraite de Patrick VENRIES, Président-Directeur Général, nous avons opté pour un nouveau mode de gestion et d'administration avec la désignation de Diane TOUVET en qualité de Présidente du conseil d'administration et de Nicolas STERCKX en qualité de Directeur Général.

La réorganisation de l'activité « impression » initiée en 2021 a été mise en œuvre avec le transfert au 1er septembre 2022 de l'activité « impression » de Charente Libre à S.A.P.E.S.O..
Ce transfert a conduit à un ajustement des effectifs au travers d'un Plan de Départs Volontaires.

Il a été signé deux accords avec Facebook et Google dans le cadre des droits voisins du droit d'auteur

Le résultat de Sapeso a été fortement impacté en 2022 par les conséquences de la guerre en Ukraine et l'augmentation inédite du prix des matières premières. Face à cette situation, des plans d'économies ont été mis en œuvre et le prix de vente du quotidien a été augmenté en septembre.

Au 31/12/2022, il a été procédé à la réévaluation libre, expressément autorisée par l'article L123-18 du code de Commerce des actifs de la Sapeso. L'objectif était de donner une image plus fidèle du patrimoine de la société et de renforcer les capitaux propres.
Le montant de l'écart de réévaluation enregistré dans les capitaux propres est de 29 470 K€ et résulte principalement l'estimation de la valeur de marché des biens immobiliers et de la valeur actuelle des titres immobilisés.

A partir de 2022, le groupe est désormais en mesure de répondre aux conditions d'activation exigées par le PCG pour immobiliser les frais de recherche et développement. C'est pourquoi les dépenses contribuant à améliorer les sites internet des éditeurs sont immobilisées et amorties sur 3 ans à compter du 1er juillet 2022.
Les dépenses liées à l'exploitation du site restent comptabilisées en charge.

Des travaux ont été engagés pour le changement de l'outil publicitaire actuel, Pubmlissimo, par le nouveau système Advendio, intégré au CRM Salesforce

En application de la Loi de Transition Energétique du 17/08/2015 les publications de Presse doivent depuis le 1er janvier 2017 contribuer au dispositif de récupération du papier.
Les contributions à attribuer à l'organisme collecteur ECO FOLIO peuvent être versées en tout ou en partie sous forme de prestations en nature (Encarts publicitaires pour favoriser le geste de tri et le recyclage papier....).

Au 31/12/2022, nous avons constaté dans nos livres à ce titre une provision pour charge de 18K€.
Son estimation a été évaluée (selon l'arrêté du 28/12/2016) au mieux de notre connaissance actuelle de cette contribution.

La subvention de l'Etat pour le portage s'élève à 340K€ contre 382K€ en 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément au règlement ANC 2016-07 et aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après :

Frais de recherche et Développement :

A partir de 2022, le groupe est désormais en mesure de répondre aux conditions d'activation exigées par le PCG pour immobiliser les frais de recherche et développement. C'est pourquoi les dépenses contribuant à améliorer les sites internet des éditeurs sont immobilisées et amorties sur 3 ans à compter du 1er juillet 2022. Les dépenses liées à l'exploitation du site restent comptabilisées en charge.

Immobilisations incorporelles :

Le poste est essentiellement constitué de logiciels informatiques. Fiscalement, les logiciels sont amortis sur un an au titre de l'amortissement exceptionnel.

Les amortissements comptables correspondant à la dépréciation économique sont étalés sur quatre à sept ans.

La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement comptable est comptabilisée en amortissements dérogatoires au bilan et sa reprise dans l'exceptionnel au compte de résultat (voir feuillet en annexe).

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire. Les durées de vie retenues sont :

- Bâtiments : 20 à 30 ans
- Rotatives : 12 ans
- Matériel expéditions : 8 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel informatique : 4 à 7 ans

Fiscalement, certaines immobilisations sont amorties au titre de l'article 39 bis du Code Général des Impôts en amortissements exceptionnels. Les amortissements comptables correspondant à la dépréciation économique. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement comptable est comptabilisée en amortissement dérogatoires au bilan et sa reprise dans l'exceptionnel au compte de résultat (voir feuillet en annexe).

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Réévaluation :

La réévaluation libre, expressément autorisée par l'article L123-18 du code de Commerce, fait l'objet d'une réglementation précise. Elle porte sur l'ensemble des immobilisations corporelles et financières de l'entreprise. Elle ne concerne ni les immobilisations incorporelles, ni les stocks, ni les valeurs mobilières de placement. Elle résulte principalement de l'estimation de la valeur de marché des biens immobiliers et de la valeur actuelle des titres immobilisés.

L'analyse au 31 décembre 2022 a conduit à réévaluer uniquement les ensembles immobilisés détenus en propre ou via les sociétés en participation.

Les écarts de réévaluation afférents aux immobilisations amortissables seront amortis sur une durée de

- 15 ans pour les constructions
- 5 ans pour les autres immobilisations

L'article 238 bis JB du CGI institue une disposition particulière qui permet aux entreprises de différer l'imposition de l'écart de réévaluation intervenant en principe lors de l'exercice au cours duquel la réévaluation est opérée. Ce dispositif de neutralisation fiscale est applicable à la première réévaluation libre des actifs opérée au terme d'un exercice clos entre le 31 décembre 2020 et 31 décembre 2022.

Les modalités de neutralisation fiscale sont différentes selon que les actifs réévalués sont amortissables ou non :

- l'imposition de l'écart de réévaluation afférent à des immobilisations non amortissables est mise en sursis jusqu'à la cession ultérieure;
- l'écart de réévaluation afférent aux immobilisations amortissables fait l'objet d'une réintégration extra comptable par fractions égales sur la même durée que l'amortissement pratiqué.

En contrepartie de la réintégration de l'écart de réévaluation, le dispositif prévoit que les amortissements, provisions et plus-values ultérieurs soient calculés à partir des valeurs réévaluées.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont valorisées à leurs valeurs nominales. Pour les créances une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode << premier entré-premier sorti >> au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Subventions :

La subvention d'aide au portage perçue sur l'exercice est constatée en résultat sur l'exercice d'encaissement (son montant est indiqué sur les faits caractéristiques)

Intégration fiscale :

Membre d'un groupe intégré, l'IS et les crédits d'impôts (calculé comme si la société était imposée séparément) sont enregistrés par le biais d'un compte courant d'intégration fiscale avec la mère.

Immobilisations

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 13/06/23

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	13 242 436		2 334 096
TOTAL immobilisations incorporelles :	13 242 436		2 334 096
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	1 360 556	7 926 430	
Constructions sur sol propre	16 366 011	9 032 833	
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	13 038 613		207 938
Installations techniques et outillage industriel	41 259 423		273 920
Installations générales, agencements et divers	977 223		
Matériel de transport	162 004		5 775
Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 377 641		216 978
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	11 500		120 545
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	81 552 971	16 959 263	825 157
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	6 581 641	12 511 175	291 404
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	146 113		11 530
TOTAL immobilisations financières :	6 727 753	12 511 175	302 933
TOTAL GÉNÉRAL	101 523 161	29 470 438	3 462 186

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	36 746	35 826	15 503 961	15 503 961
TOTAL immobilisations incorporelles :	36 746	35 826	15 503 961	15 503 961
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			9 286 986	1 360 556
Constructions sur sol propre			25 398 844	16 366 011
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales		138 924	13 107 628	13 107 628
Install. techn., matériel et out. industriels		197 321	41 336 022	41 336 022
Inst. générales, agencements et divers		33 650	943 573	943 573
Matériel de transport		1 631	166 149	166 149
Mat. de bureau, informatique et mobil.		31 398	8 563 221	8 563 221
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	11 500		120 545	120 545
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	11 500	402 924	98 922 966	81 963 703
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		273 603	19 110 617	6 599 442
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		5 500	152 142	152 142
TOTAL immobilisations financières :		279 103	19 262 760	6 751 584
TOTAL GÉNÉRAL	48 246	717 852	133 689 687	104 219 248

Amortissements

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 13/06/23
Devise d'édition €

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	9 106 262	761 917		9 868 179
TOTAL immobilisations incorporelles :	9 106 262	761 917		9 868 179
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	11 411 967	531 174		11 943 141
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	10 920 418	445 102	127 748	11 237 771
Installations techn. et outillage industriel	38 411 421	675 917	189 998	38 897 339
Inst. générales, agencements et divers	826 854	17 109	12 281	831 682
Matériel de transport	116 042	12 706	1 631	127 118
Mat. de bureau, informatique et mobil.	7 594 848	324 659	29 986	7 889 520
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	69 281 549	2 006 667	361 645	70 926 571
TOTAL GÉNÉRAL	78 387 811	2 768 584	361 645	80 794 751

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL			
----------------------	--	--	--

Provisions Inscrites au Bilan

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 13/06/23
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	5 713 911		935 932	4 777 979
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	5 713 911		935 932	4 777 979
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	1 349 359 5 922 390	275 756 336 944	719 359 3 870 684	905 756 2 388 650
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	7 271 749	612 700	4 590 043	3 294 406
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	90 195 1 404 144	 329 350	 217 677	90 195 1 515 817
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 494 340	329 350	217 677	1 606 013
TOTAL GÉNÉRAL	14 480 000	942 049	5 743 652	9 678 397

État des Échéances des Créances et Dettes

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 13/06/23
Devise d'édition €

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	6 074 323	30 374	6 043 949
Prêts			
Autres immobilisations financières	152 142		152 142
TOTAL de l'actif immobilisé :	6 226 465	30 374	6 196 091
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	1 830 812		1 830 812
Autres créances clients	14 252 590	14 252 590	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	453 165	453 165	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 297	4 297	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	2 610 105	2 610 105	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	3 926	3 926	
Groupe et associés	36 659	36 659	
Débiteurs divers	1 386 124	1 386 124	
TOTAL de l'actif circulant :	20 577 678	18 746 866	1 830 812
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	879 575	879 575	

TOTAL GÉNÉRAL	27 683 718	19 656 815	8 026 903
----------------------	-------------------	-------------------	------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	960 071	960 071		
Emprunts et dettes financières divers	64 826	14 954	24 519	25 353
Fournisseurs et comptes rattachés	14 592 796	14 592 796		
Personnel et comptes rattachés	5 262 103	5 262 103		
Sécurité sociale et autres organismes	7 117 172	7 117 172		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 867 834	1 867 834		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	540 725	540 725		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	1 346 990	1 346 990		
Groupe et associés	5 953 148	5 953 148		
Autres dettes	1 184 241	1 184 241		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	5 046 891	5 046 891		

TOTAL GÉNÉRAL	43 936 795	43 886 924	24 519	25 353
----------------------	-------------------	-------------------	---------------	---------------

Charges à Payer

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 13/06/23
Devise d'édition €

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	6 357
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 193 279
Dettes fiscales et sociales	7 728 152
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	9 314
Autres dettes	281 784
TOTAL	10 218 886

Produits à Recevoir

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 13/06/23
Devise d'édition €

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	619 060
Personnel	
Organismes sociaux	
État	3 926
Divers, produits à recevoir	262 000
Autres créances	681 518
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	1 566 504

Charges et Produits Constatés d'Avance

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 13/06/23
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	879 575	5 046 891
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	879 575	5 046 891

Incidence des Évaluations Fiscales Dérogatoires

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 13/06/23

RUBRIQUES	Montant
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(2 348 519)
Impôts sur les bénéfices	(7 500)
RÉSULTAT AVANT IMPOT	(2 356 019)
Variation des provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires liés à la 39 Bis	(935 932)
- provisions article 39 Bis du CGI	
- provision pour investissements liée à la participation	
Autres évaluations dérogatoires	
RÉSULTAT HORS ÉVALUTATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (avant impôt)	(3 291 951)

Note :

Le régime fiscal spécifique aux amortissements des logiciels n'est pas considéré dans ce tableau car il n'est pas spécifique à la presse (comme la 39 bis) ou lié à un accord dérogatoire (comme la provision pour investissements liée à la participation).

Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
 Edition du 13/06/23
 Devise d'édition €
 Taux prévisionnel d'imposition :

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements	
Provisions règlementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuation des cours	
Autres :	
Organic N	161 226

TOTAL DES ACCROISSEMENTS	161 226
---------------------------------	----------------

Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	
- participation des salariés	
Autres :	
Organic N-1	199 200

TOTAL DES ALLÈGEMENTS	199 200
------------------------------	----------------

Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

Répartition Imposition des sociétés
S.A.P.E.S.O.

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES ENTRE COURANT ET EXCEPTIONNEL

COURANT	EXCEPTIONNEL
RESULTAT COURANT LIGNE GW	RESULTAT EXCEPTIONNEL LIGNE HI
-	2 389 328
33 308	
Dotations de l'année à la participation	
REINTEGRATIONS FISCALES	
Taxe s/les véh de tourisme des stés	14 774
Contrib ORGANIC de l'année	141 588
Amortissement des véhicules loués	36 181
Mécénat	12 500
Bénéfice de la SCI Bastide Médias	76 392
1 040	
DEDUCTIONS FISCALES	
Contrib ORGANIC de l'année A-1	161 226
Suramortissement MACRON	95 120
Base IS courant	
-	2 364 239
34 348	
Base IS exceptionnel	
-	
Résultat négatif pas de calcul d'IS au titre de 2022	

Engagements Financiers

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22

ENGAGEMENTS DONNÉS EN K€	Montant
Avals	
Cautions	
Garanties liées aux prêts bancaires:	266
SPQR Fonds de solidarité	47
Autres engagements donnés :	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités (1)	4 524
Avantages postérieurs à l'emploi (2) :	7 227

TOTAL	12 064
--------------	---------------

(1) En matière de pensions, retraites, le calcul de l'engagement de SAPESO a été effectué conformément à la Recommandation ANC 2013-02 et tient compte des paramètres suivants :

- Age de départ fixé entre 62 et 65 ans
- Taux de charges sociales homogénéisé à : 40%
- Taux de progression estimé
- Taux d'actualisation : 3.80% (contre 1% en 2021)
- Taux de rotation défini par tranche d'âge

(2) Le montant est constitué essentiellement des avantages liés à la fourniture du journal et à la prise en charge de cotisations mutuelle et de compléments retraite.

- Age de départ fixé compris entre 62 et 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.80% (contre 1% en 2021)
- Taux de rotation défini par tranche d'âge

En application de la mise à jour du 5 novembre 2021 de la recommandation n°2013-2 du 7 novembre 2013, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, la société a choisi de répartir les droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il a atteint l'âge de la retraite.

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22

	TOTAL	357
--	-------	-----

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 13/06/23
Devise d'édition €

Détail du chiffre d'affaires	Année N FRANCE	Année N EXPORT	Année N TOTAL	Année N-1 FRANCE	Année N-1 EXPORT	Année N-1 TOTAL
Journaux au numéro	37 026 260	4 216	37 030 476	38 532 932	4 022	38 536 954
Journaux par abonnements	44 403 910		44 403 910	45 371 575		45 371 575
Produits résiduels	339 018		339 018	221 900		221 900
Fabrication	3 054 295		3 054 295	910 610		910 610
Ventes de publicité	41 557 984	1 666 521	43 224 505	41 187 544	1 190 072	42 377 616
Ventes Évènementiel	3 023 863	20 070	3 043 933	2 888 955	8 600	2 897 555
Ventes annexes	2 922 500	2 000	2 924 500	2 528 119		2 528 119
TOTAUX	132 327 830	1 692 807	134 020 637	131 642 635	1 202 694	132 845 329

Effectif Moyen

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 13/06/23

EFFECTIFS	Personnel CDI	Personnel CDD
Cadres	138,14	
Employés	141,55	9,93
Journalistes	241,75	32,36
Ouvriers	176,59	12,27
TOTAL	698,03	54,56

L'effectif total moyen au 31/12/22 est de : 752,59 personnes.

Composition du Capital Social

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Édition du 13/06/23
Devise d'édition €

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	17600	15,25
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	17600	15,25

Tableau de variation des capitaux propres

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 13/06/23
Devise d'édition €

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	268 400			268 400
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation		29 470 438		29 470 438
Réserves				
Réserve légale	26 840			26 840
Réserve d'intéressement				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserve facultative	1 407			1 407
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	(5 368 072)	(271 541)		(5 639 612)
Résultat de l'exercice		(2 348 519)		(2 348 519)
Subventions d'investissement	588 049		35 969	552 080
Provisions réglementées	5 713 911		935 932	4 777 979
TOTAL	1 230 536	26 850 378	971 901	27 109 013

L'Assemblée générale du 23/06/2022 a décidée d'affecter le résultat (perte) – 271 541 € en report à nouveau

La réévaluation libre pratiquée au 31/12/2022 contribue à l'augmentation des capitaux propres à hauteur de 29 470K€

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(Article L.233-15 du Code de Commerce)

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la SAPESO et non encore remboursés	Montant des cautions & avals donnés par la SAPESO	Chiffre d'affaires HT 2022	Résultat net comptable 2022	Dividendes encaissés par SAPESO en 2022
Filiales et participations										
A: RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSOUS										
<i>A1: FILIALES (Plus de 50% du capital détenu par la SAPESO)</i>										
ETUDES ET MEDIAS	7 625	-48 366	100,00%	74 600	0			605 962	27 151	
TERRE DE VINS	25 224	807 461	80,00%	209 784	209 784			4 296 722	91 992	
SCI BASTIDE MEDIAS	10 000	-2 517 939	90,00%	9 000	9 000	5 634 000		2 044 195	84 880	
S2D	7 625	286 364	100,00%	129 521	129 521			9 630 643	18 606	
<i>A1: PARTICIPATIONS (10% à 50% du capital détenu par la SAPESO)</i>										
THEOPHRASTE	50 000	-40 901	30,00%	15 000	15 000	164 997		50 000	-11 126	
B: AUTRES										
Dordogne Libre				15 595	0					
Com->Quotidiens SA				18	18					
Sté 366				15 451	15 451					
Semitour Périgord				15 245	15 245					
GIE Diverto				15 869	15 869					
CNAQ-SPPP				6 560	6 560					
CAPPIM-SPPP				15	15					
Cie Française des Papiers de Presse				4 349	4 349					
Inter Press Offset				9 500	9 500					
La Participation Foncière				3 659	3 659					
Domofrance				15	15					
Toit Girondin				15	15					
Logévie Habitation Economique				922	922					
				87 213	71 618					

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 13/06/23

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
GROUPE SUD OUEST	S.A	20.000.009 €	23, Quai de Queyries 33100 BORDEAUX

La société a intégré depuis le 1er janvier 2008 le périmètre d'intégration fiscale du Groupe Sud Ouest dont la société mère est GROUPE SUD OUEST SA.

Le montant de l'impôt comptabilisé, s'il y a lieu, correspond à celui qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Autres Informations

S.A.P.E.S.O.

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 13/06/23

Au 31 décembre 2022, il existe un litige avec un fournisseur, mais la probabilité de survenance d'un risque a été estimée faible et dont le montant ne peut pas être évalué de manière fiable. Aussi aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes sociaux.

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Société Anonyme de Presse et d'Édition du Sud-Ouest

S.A.P.E.S.O.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Société Anonyme de Presse et d'Édition du Sud-Ouest S.A.P.E.S.O.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la S.A.P.E.S.O.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.P.E.S.O. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans les notes « Faits caractéristiques » et « Réévaluation » de l'annexe aux comptes annuels, la société a procédé à une réévaluation libre de ses actifs corporels et financiers conformément aux dispositions de l'article L.123-18 du Code de commerce. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et examiné les rapports et informations utilisés par la société pour déterminer les valeurs réelles sous-tendant le caractère approprié des écarts de réévaluations comptabilisés et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

•

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

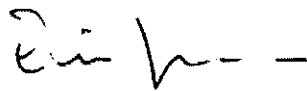
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac et Bordeaux, le 15 juin 2023

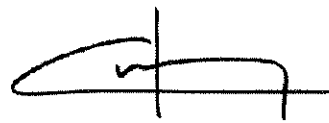
Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.



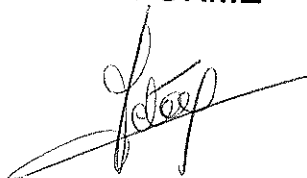
Eric Junières

ERNST & YOUNG Audit



Laurent Chapoulaud

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



**SOCIETE ANONYME DE PRESSE ET D'EDITION DU SUD-OUEST
(S.A.P.E.S.O.)
Société anonyme
Au capital de 268.400 €
Siège social : 23, quai de Queyries
33100 BORDEAUX**

R.C.S. BORDEAUX B 456 204 940

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois et le trente juin à dix heures trente, les actionnaires de la SOCIETE ANONYME DE PRESSE ET D'EDITION DU SUD-OUEST se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 15 juin 2023.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame Diane TOUVET préside la réunion en sa qualité de Présidente du conseil d'administration.

Monsieur Jean-Denis RENARD et Monsieur Patrick SALAMANCA sont appelés comme scrutateurs.

Madame Patricia PEÏSSE assume les fonctions de secrétaire.

Monsieur Laurent CHAPOULAUD, représentant la Société ERNST & YOUNG AUDIT, commissaire aux comptes de la société, assiste à la réunion.

Monsieur Olivier HOLFELD, Directeur Financier du Groupe Sud Ouest, assiste également à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 17.596 actions sur les 17.600 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée réunissant plus du cinquième du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

Elle déclare en outre que les mêmes documents et renseignements ont été tenus à la disposition, dans les mêmes délais, des membres du comité social et économique.

Le comité social et économique n'a présenté aucune observation.

* * *

.../...

* * *

Puis la Présidente accueille Sophie CARBONNEL, nouvelle Présidente de l'Amicale des Journalistes, à laquelle elle souhaite la bienvenue.

* * *

La Présidente rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport de gestion du conseil d'administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise*
- *Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise*
- *Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce*
- *Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice*
- *Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes*
- *Affectation du résultat de l'exercice*
- *Ratification de la nomination de deux administrateurs*
- *Pouvoirs en vue des formalités*

Puis, elle présente le rapport de gestion du conseil d'administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Lecture est ensuite donnée des rapports des Commissaires aux comptes. Laurent CHAPOULAUD apporte des précisions sur la réévaluation des actifs pratiquée cette année.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 et entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 2.348.519 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 50.955 euros et l'impôt correspondant d'une somme de 12.739 euros.

L'assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Le bureau de l'assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du cinquième des actions ayant le droit de vote. L'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'approbation de ces conventions.

Le Président met alors aux voix la résolution suivante :

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'aux termes du rapport spécial des commissaires aux comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou déjà approuvée par le conseil dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 2.348.519 euros, en totalité au report à nouveau.

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de la Société de Madame Diane TOUVET, demeurant 7, avenue des Combattants à MARLY-LE-ROI (78160), cooptée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 23 juin 2022 en remplacement de Monsieur Olivier de LONGEAUX, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de la Société de Monsieur Nicolas STERCKX, demeurant 4, rue Poquelin Molière à BORDEAUX (33000), coopté par le conseil d'administration lors de sa réunion du 23 juin 2022 en remplacement de Monsieur Patrick VENRIES, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Les scrutateurs

**POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Steep', written over a horizontal line.